

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2018

Date de la convocation : 30/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PÉROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : Mme Christiane JURY représentée par son suppléant M. Fernand FURST, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Manuel BELMONTE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Jean-François MERLE à M. René PASINI, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : Mme Virginie OSTOJIC, Thierry QUINTARD, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** : Partenariat pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur la Plateforme de mobilité territoriale de Pont Evêque.

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération est impliquée dans une démarche de Territoire à Energie Positive.

Dans ce cadre, elle s'emploie à développer fortement la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Cela passe notamment par l'installation de centrales photovoltaïques sur son patrimoine.

Un tiers investisseur a ainsi été recherché pour financer et d'exploiter des installations photovoltaïques sur la Plateforme de Mobilité Territoriale de Pont Evêque.

La Communauté d'Agglomération a retenu l'entreprise ENGIE pour mener à bien ce partenariat.

La proposition initiale d'ENGIE ayant dû être revue pour permettre au projet d'être retenu par la Commission de Régulation de l'Energie, il est proposé au Conseil Communautaire de valider les nouvelles caractéristiques du partenariat :

- Engie s'engage à installer des ombrières photovoltaïques d'une puissance de 302kWc sur le parking de la plateforme de mobilité territoriale ;
- Engie financera les investissements et assurera l'exploitation et la maintenance des installations pendant la durée du partenariat fixée à 25 ans ;
- Vienne Condrieu Agglomération mettra à disposition le terrain à ENGIE pendant la durée du partenariat;

Une convention d'occupation temporaire, jointe à la présente délibération, formalisera cette mise à disposition.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L221-1,

VU la délibération n° 17-63 du 29 mars 2017 validant la recherche d'un tiers investisseur pour la production d'énergie photovoltaïque sur la Plateforme de mobilité territoriale,

VU la délibération n° 17-90 du 18 mai 2017 retenant la proposition d'ENGIE,

VU la notification du Ministère de l'Ecologie du 4 mai 2018 informant de la sélection du projet à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le partenariat avec l'entreprise ENGIE pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur la Plateforme de mobilité territoriale.

APPROUVE la convention d'occupation temporaire pour l'installation d'ombrières photovoltaïques jointe à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

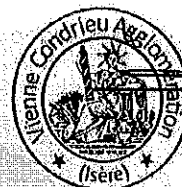
Conseil Communautaire du 6 novembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 NOV. 2018

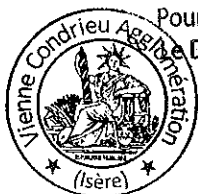
et a été publiée le - 9 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



(Signature)

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

(Signature)
Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat